

ADRESSE

Aux Tribunaux de Justice, sur le vingt-unième projet de contre-révolution.

L'an second de la Liberté.

Nous avons juré d'être fidèles à la Loi, parce que la loi est invariable dans ses principes, & que ses principes, fondés sur la justice & la raison, condamnent le Magistrat criminel, qui trompe la confiance des Citoyens, en faisant vaciller, au gré de son ambition & de son intérêt, cette Loi sainte, qui doit être & qui serait aussi inébranlable que les rochers des Alpes, si les Juges avaient l'intégrité du moderne Aristide que

nous avons le bonheur de poſſéder dans notre Cité.

On s'écrie contre le Peuple qui, par fois, ſe fait juſtice lui-même.... On a aucun tort à lui reprocher ; c'eſt alors que ſa conduite eſt au niveau de la révolution.... On attente à ma vie ; la ſupériorité des forces qui ſe trouvent en moi, fait que je déſarme mon aſſaſſin, je le traîne dans les Priſons, pour que la Loi le condamne, & des Juges prévaricateurs ont l'audace coupable de l'abſoudre !... La nature, la raiſon me diſent, une autre fois & en pareil cas, fais-toi juſtice, uſe de repréſailles ; voilà l'origine de la loi du Talion.

Oh ! Peuple généreux, qu'on incrimine & qu'on cherche toujours à avilir, pour étouffer dans ton ame le feu ſacré de la liberté ; nous gémiſſons, en voyant que le nombre de tes défenſeurs uſe encore de ménagemens indignes envers tes ennemis, en plaidant au Tribunal des Nations ta cauſe, qui eſt celle de l'humanité, & qui n'aurait pas beſoin des forces de la raiſon & de la chaleur vivifiante du ſentiment, ſi nous étions vraiment des hommes libres, ſi nous agiſ-

ſions vraiment en hommes libres... On aiguiſe ſur l'Autel de la Patrie le poignard ſanglant du deſpotiſme, & on ne rougit point de la puſillanimité que nous montrons à punir les traîtres à la Nation !.. de ces brigands exécrés & voûés à l'opprobre des ſiècles à venir, dont le bras fratricide tente pour la vingt-unième fois de porter la mort & la déſolation dans nos foyers!.. La Juſtice les traîne ſur l'échaffaut, la Loi les condamne, & les Juges ſe taiſent !... Citoyens, vous ſeriez indignes du beau titre d'homme libre, ſi vous faiſiez le moindre mouvement pour arracher des mains du Peuple, de vos frères, la hâche de la vengeance publique, ſi ſouvent provoquée par l'impunité des coupables... Qu'on lui rende juſtice, & ſes forces ne ſe déploiront point... *Mais l'humanité !* Ils l'ont outragée ; il ne peut y avoir que les eſclaves de l'ancien régime, qui puiſſent réclamer pour eux l'humanité...Citoyens, Hommes ſenſibles, réfléchiſſez-y bien : l'impunité enhardit les ſcélérats, & multiplie les crimes ; pardonner aux contre-révolutionnaires qui ont été ſaiſis en flagrant délit, c'eſt ſuſpendre au-deſſus de vos têtes

le glaive de la mort... Juges , vous en qui le Peuple a placé ſa confiance, vous qui avez fait ſerment de ne point la trahir, lorſqu'il dépoſa entre vos mains ſon autorité toute puiſſante; condamnez les ennemis du bien public avec cette intégrité qui rend à la loi toute ſa force, & à vos perſonnes le reſpect que méritent alors vos vertus.... Si l'ambition, l'intérêt.... Tremblez pour vous-mêmes !... Rien n'offenſe plus un Peuple libre; rien ne porte plus la douleur, le déſeſpoir & l'indignation dans ſon cœur, que le lâche & criminel abandon de ſes intérêts, par des Citoyens que le Peuple avait chargés de l'emploi honorable de ſa défenſe... Si ſa vengeance ne ſe manifeſte pas tout de ſuite, vous traîneriez dans l'opprobre le le peu de momens de cette exiſtence politique, dont la loi que vous avez trahie vous aſſure encore la jouiſſance; mais que de Citoyens pourrez-vous ravir en armant contre vous le bras de la juſtice outragé !

Citoyens, l'homme qui a mérité notre confiance & qui la trahit, doit la perdre ſans retour, & ſe ſentir accablé pendant le reſte de ſa vie, du poids terrible de notre mépris.

Il eſt impardonnable , le délit atroce dont il s'eſt rendu coupable en trahiſſant, le premier, la loi qu'il était chargé de faire exécuter. Lorſque l'homme de la Nation, exténué de beſoin & accablé de miſère, mépriſe l'or que la perfidie lui offre, ſes vertus & ſon ſerment civique le rendent incorruptible ; il n'a que ſon ſang à donner pour la cauſe de la liberté & le maintien des lois qui les lui aſſurent ; mais il eſt toujours prêt à le répandre. Voilà l'homme vertueux.

Vous, Adminiſtrateurs, Municipaux & Juges, qui, dans les différens Départemens, Municipalités & Tribunaux de l'Empire, ne rougiſſez point de vous montrer traîtres à la Patrie & à votre conſcience, en adorant le *veau d'or*... ſoyez perſuadés que votre règne ſera de peu de durée, & pour prix de l'abnégation vile & coupable de l'autorité que le Peuple vous a confiée, aux volontés arbitraires du pouvoir exécutif, il ne vous reſtera que la honte & le regret d'avoir été ſuicide de vous-mêmes & de votre poſtérité, en manquant aux premiers devoirs que la Patrie impoſe à tous les Citoyens.

Ennemis du bien public, qui combinez

ſans ceſſe, dans le ſilence & les ténèbres de la nuit, les projets les plus ſanguinaires; craignez !.. Craignez !.. de laſſer la patience du Peuple... Craignez ſon réveil; ce lion terrible peut s'élancer ſur vous & les vôtres, & porter le carnage & la deſtruction ſur toute votre poſtérité... Il lui faut toute la force de ſa raiſon, l'obéiſſance & le reſpect qu'il a pour les (*a*) Décrets de ſes auguſtes Repréſentans, pour concentrer dans ſon ame toute l'énergie dont la liberté a animé & vivifié ſon être... Mais au premier coup de canon que vous ferez gronder dans l'atmoſphère des têtes courronnées, tremblez de voir toute ſa force ſe déployer, & voir expirer, dans des convulſions affreuſes, le monſtre hideux de la tirannie. Il ne nous faut qu'une attaque hoſtile de la part des tirans, pour nous rendre tout entier à la liberté, & faire jouir les Nations qui nous avoiſinent, de ce bien précieux.

(*a*) Chaque Tribunal de Départemens, doit (d'ailleurs la juſtice, d'accord avec la raiſon, ſont à cet égard la *pierre de touche*), juger en dernier reſſort & ſans appel à leurs jugemens, les cri-

Citoyens, ſoyez toujours ſur le *qui vive* ; évitez que l'expérience ne vous faſſe payer bien cher ſes leçons ; croyant l'ariſtocratie morte, ne vous repoſez point, braves Citoyens, ſur ſon tombeau infecté ; car au moment où vous vous y attendriez le moins,

---

minels de lèze-Nation, pris en flagrant délit dans ces mêmes Départemens ; car juſqu'à préſent nous avons vu avec douleur que l'envoi de leurs perſonnes à l'Abbaye, & des procédures au Comité des Recherches de l'Aſſemblée Nationale, eſt le moyen de tout faire paſſer par les *oubliettes*. Sur 10 mille contre-révolutionnaires, coupables, un ſeul Favras a été pendu avec *formes*. Or, n'eſt-ce pas forcer le Peuple à ſe faire juſtice lui-même, & l'incriminer à cet effet ? C'eſt lui dire, laiſſe-toi égorger, oublie le ferment que tu as fait, de défendre la liberté en laiſſant jouir les contre-révolutionnaires d'une impunité qui révolte la juſtice & outrage le bon ſens.

Les procédures criminelles envers les contre-révolutionnaires ne doivent pas reſter enfouies dans la pouſſière des Greffes ; mais on doit, par l'impreſſion, leur donner toute la publicité poſſible, & mettre les bons Citoyens en éveil, en dévoilant au grand jour leurs trames ténébreuſes.

Dans les circonſtances préſentes, la ſurveillance étant une vertu très-néceſſaire aux Citoyens, il ſe-

415

elle se reveillerait de sa léthargie, & profiterait barbarement de notre sécurité, pour vous plonger dans le sein le poignard de la mort. Citoyens-Soldats, je vous dirai, non par crainte, mais la prévoyance est bonne, & la vie d'un seul Patriote bien précieuse; je vous dirai, couchez avec vos armes, car les ennemis de la liberté n'oseront rien tenter, tant qu'ils vous sentiront en état de défense & prêt à marcher.

Signés, Jacques MONBRION, Citoyen-Soldat de la Garde Nationale Marseillaise; BRARD, Soldat de la même Armée, Membres de l'Assemblée Patriotique.

---

rait, je crois, de la sagesse des Amis de la Constitution de Marseille, d'envoyer une Adresse circulaire aux Amis de la Constitution d'Aix, Toulon, Lyon, Perpignan, Nîmes, & aux différentes Sociétés, avec lesquelles nous sommes affiliés, pour qu'ils surveillassent la procédure criminelle qui a lieu envers les contre-révolutionnaires, afin que justice soit rendue à la Nation outragée; si on veut rendre à la Loi sa force & éviter, à la première occasion, que le Peuple se fasse lui-même justice.

A MARSEILLE.

De l'Imprimerie de J. MOSSY, Père & Fils, Imprimeurs de la Nation, du Roi & de la Ville. 1790.